

Monsieur le Président, d'abord, je tiens à saluer l'enthousiasme de ce nouveau député de Lévis—Bellechasse, qui vient de se trouver une cause importante pour laquelle il croit avoir trouvé une solution dans un laps de temps aussi court.

Le Bloc québécois appuiera le principe du projet de loi. Toutefois, nous devons signaler au député les nombreuses solutions qu'il doit apporter à des problèmes particuliers. Le véhicule qu'il a choisi ne nous semble pas être le véhicule le plus adéquat.

Le projet de protection des témoins est un véhicule qui fut créé pour protéger un nombre restreint de témoins contre des réseaux criminels très puissants et jouissant de ressources importantes pour se venger d'un individu les ayant trahis. Or, ce projet de loi étendra cette protection à un nombre beaucoup plus grand de personnes menacées par des individus qui ne disposent pas des mêmes ressources pour attenter à leur vie.

Il est fort probable que le processus d'examen des cas ne soit pas approprié, de même que les solutions proposées. Il est aussi évident qu'il y aura une explosion des coûts. Le programme actuel, offert aux bénéficiaires, peut engendrer des dépenses d'environ 400 000 \$ annuellement pour la protection d'un seul témoin. Le député a-t-il calculé combien de personnes pourraient avoir accès à ce programme?

De plus, les gens qui ont accès à ce programme doivent passer devant un commissaire de la GRC à Ottawa. Comment allons-nous assurer ces procédures pour les gens des Territoires du Nord-Ouest, du Québec, des Maritimes et de partout au pays? De fait, cela ne m'apparaît pas être le véhicule le plus adéquat pour atteindre les objectifs que le député s'est fixés.

Je comprends aussi qu'il a découvert lui aussi — comme je l'ai fait en tant que jeune député auparavant, en m'occupant de toutes sortes de problèmes dans mon comté, dont les problèmes de violence conjugale —, que les refuges qui sont offerts aux femmes cherchent à garder leur adresse secrète. Pourquoi cherchent-ils à la garder secrète? Pour que les maris qu'elles fuient ne les trouvent pas. Pourquoi? Parce qu'elles ont peur d'eux.

Soit dit en passant, je ne sais pas si vous avez regardé le film *La neuvaine* — un film québécois très austère, mais très apprécié. Cela démontre la qualité des spectateurs au Québec, qui ont été capables d'apprécier en grand nombre un film de cette profondeur. Dans ce film, l'incident déclencheur des grands troubles de la psychiatre, qui sont exposés dans le film, provient du fait que l'une de ses patientes a été tuée par son mari alors qu'elle était dans un refuge pour femmes. La psychiatre a assisté à l'homicide. Cela est certainement une crainte qui, en plus d'être diffusée au cinéma, est réelle. De fait, on trouve cette crainte partout.

Franchement, j'espère que le député continuera à porter cette cause aussi loin qu'il le pourra. Je remarque qu'il est conscient que les femmes courent parfois des risques considérables.

Il devra aussi réaliser certaines choses. Je suis très heureux qu'il pense, pour son premier projet de loi, à une mesure de prévention du crime, plutôt que d'aller dans le sens de la majorité de son parti, qui ne semble trouver de solution à la diminution des crimes que par des mesures de dissuasion. D'ailleurs, il utilisait lui-même le mot « dissuasion » un peu plus tôt. Je crois que ce mot était très peu approprié, car c'est un outil de prévention que le député veut nous mettre entre les mains. Il a à sa portée — et nous l'avons aussi à notre portée —, un outil de prévention qui a fait ses preuves. Pourtant, son parti s'apprête à le balayer sous le tapis.